



COMMENT SE DEROULE LE BILAN ?

Le bilan allergologique se déroule sur trois temps :

01

Consultation simple : rendez-vous avec le médecin responsable, afin d'identifier le ou les problèmes et de recueillir les informations cliniques.

02

Tests cutanés : journée en HDJ, durant laquelle sont réalisés des tests cutanés avec de doses croissantes de médicaments au niveau de la peau, selon les recommandations nationales.

03

Tests de provocation orale : journée en HDJ, durant laquelle sont prescrites des quantités croissantes de médicament, sous surveillance, pour confirmer la tolérance au médicament.



LE SERVICE ALLERGOLOGIE

CONTACT :

Les rendez-vous se prennent en Hôpital de Jour :
0262 74 21 89


CENTRE HOSPITALIER
OUEST REUNION

5 impasse Plaine Chabrier
97460 Saint-Paul
direction@chor.re
Standard : 0262 45 30 30



Service Allergologie / Direction Générale / Secrétariat Général / Communication / 2025_07_22



CENTRE HOSPITALIER
OUEST REUNION



CONSULTATION D'ALLERGOLOGIE MEDICAMENTEUSE



QU'EST CE QUE L'ALLERGOLOGIE MEDICAMENTEUSE ?

Le CHOR a ouvert en 2022 une consultation d'allergologie médicamenteuse sur son plateau ambulatoire, en réponse à une impossibilité de réaliser ce genre d'exploration en ville.

Cette consultation spécialisée permet :

- de confirmer ou infirmer une allergie médicamenteuse chez le patient
- d'éviter ainsi au patient d'être considéré comme allergique sur la base d'une hypothèse et éviter une perte de chance futur en cas de nécessité de prendre ce médicament.



POURQUOI REALISER CET EXAMEN ?

Les tests allergologiques pour les médicaments nécessitent en effet une pratique dans un environnement sécurisé compte tenu des risques potentiels de réaction sévère jusqu'au choc anaphylactique.

De nombreux patients sont considérés allergiques à un médicament (majoritairement des traitements antibiotiques) sans qu'un diagnostic certain n'ait été établi.

Dans 80% des cas, l'hypothèse est ainsi posée à tort, et le patient n'est pas réellement allergique au médicament incriminé.

Ces erreurs de diagnostics représentent une perte de chance pour le patient en cas de maladie par la suite : en cas d'infection, les médecins sont contraints d'utiliser des alternatives thérapeutiques parfois moins efficaces.



QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

La consultation d'allergologie médicamenteuse répond ainsi à des besoins majeurs :

1. Pouvoir déterminer avec certitude l'allergie d'un patient à un médicament donné ; ou lever au contraire cette suspicion d'allergie.
2. Pouvoir, lorsque l'allergie est confirmée, rechercher des alternatives thérapeutiques.
3. Effectuer une désensibilisation à un médicament s'il s'agit d'un médicament nécessaire et que le patient est sensibilisé (par exemple l'aspirine).
4. Pouvoir soigner chaque patient avec le traitement le plus efficace, sans perte de chance inutile, en prévenant les résistances bactériennes, et en évitant l'impasse thérapeutique.



A QUI S'ADRESSE CE TYPE DE CONSULTATION ?

- La consultation d'allergologie médicamenteuse du CHOR s'adresse à tout patient adulte "étiqueté" allergique à un médicament, adressé en consultation par un médecin.

Elle permet de tester tous les produits médicamenteux :

- ▷ produits de contraste (utilisés pour les scanner, IRM, etc.)
- ▷ médicaments (antibiotiques, antalgique : PARACETAMOL, AINS, etc.)
- ▷ médicaments du bloc opératoire (anesthésiques locaux ou généraux : curares, morphiniques, hypnotiques, etc.)
- ▷ autres médicaments en fonction de la réaction initiale et du contexte.

Il est à noter que les allergies respiratoires (rhino-conjonctivite, bilan de toux...) sont explorables en ville.

